

IN

INDECOSA CGT

MAGAZINE

Pour l'information et la défense des consommateurs salariés

N°56-

Mai 1997

QUE MANGERONS NOS ENFANTS DEMAIN?

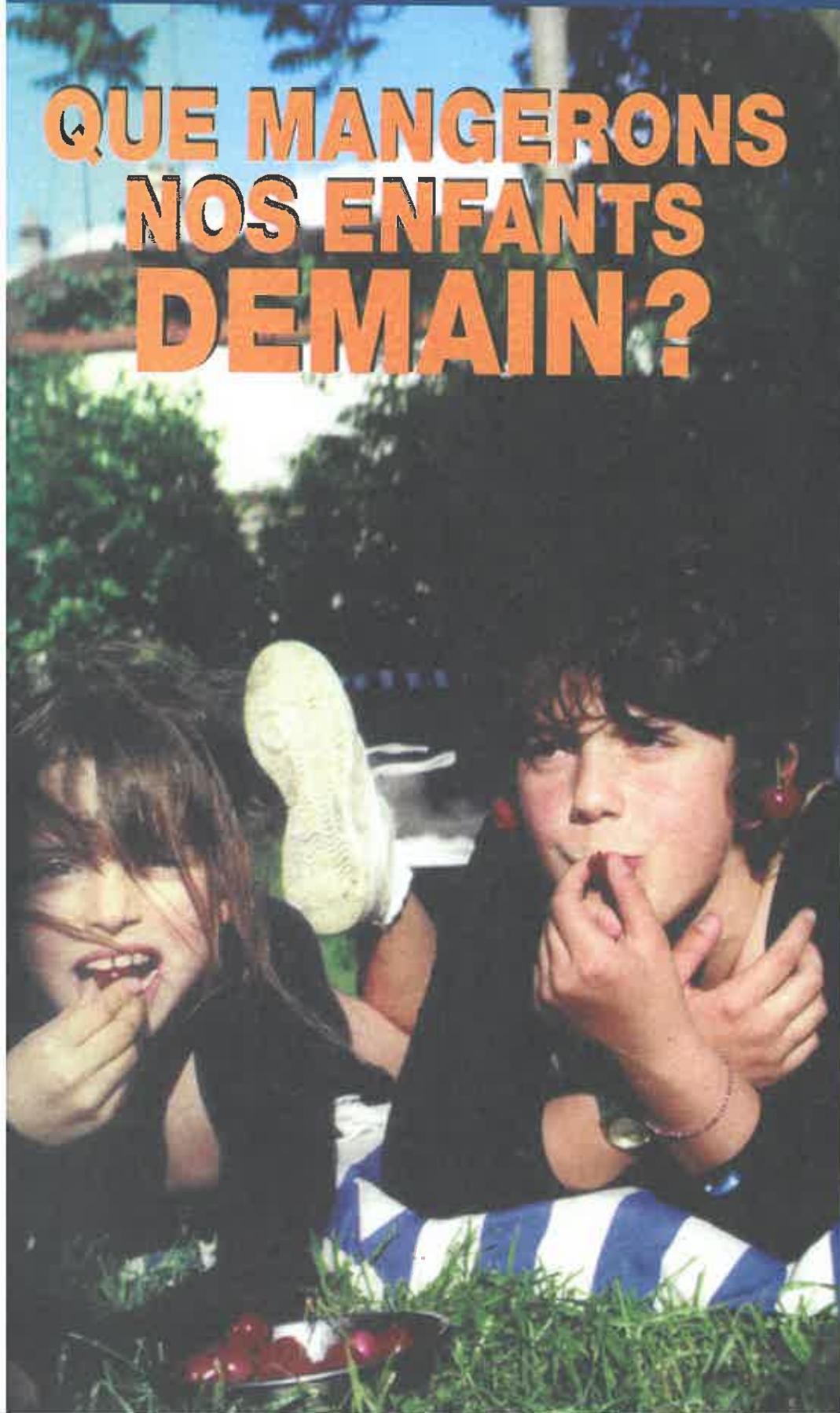
**FRUITS ET LÉGUMES
À TOUTES
LES SAUCES**

**LE MALAISE
EST DANS
LE PRÉ**

**AGRICULTEURS
EN COLÈRE**

**LES ORGANISMES
GÉNÉTIQUEMENT
MODIFIÉS
AUX MAINS DES
MULTINATIONALES**

**Huissiers de justice
PROSPÉRITÉ
SUR FOND
DE MISÈRE**



VIE NATIONALE. PAGE 4 À 7

Le décret du 12 décembre 1996, ajoute un nouveau **privilège** à ceux déjà exorbitant **des huissiers**. Il leur est alloué lorsque ceux-ci recouvrent ou encaissent des sommes dues par débiteur un droit proportionnel à la charge du créancier. **La tarification des actes est incompréhensible**, l'opacité dans laquelle travaillent les huissiers est injustifiable. Les difficultés toujours plus grandes des familles multiplient les actes, des actes pas toujours justifiés.

Fin du contentieux OPMHLM - INDECOSA-CGT. Dans l'affaire du câble, l'INDECOSA élue au Conseil d'Administration de l'office est quelque peu satisfaite. Engagée depuis plusieurs années contre la municipalité qui avait décidé sans consultation dans les règles de droit, câblée 4500 logements sociaux, s'est vue condamnée en première instance en octobre 1994. Sans attendre, celle-ci fait appel.

Réflexion de l'office un revirement du juge serait plutôt improbable. **Pour l'INDECOSA-CGT c'est la démocratie qui a gagné.**

DOSSIER. PAGE 8 À 15

Fruits et légumes à toutes les sauces. Les agriculteurs mettent sur le marché des fruits et légumes qu'ils ne vendront pas. **Le malaise est dans le prix** : des produits moins chers arrivent d'ailleurs. **Non au maïs transgénétique** : créer de nouvelles espèces, plus résistantes, d'accord. Mais à quel prix ? **Les OMG dans le monde.** L'Amérique est conquise mais l'Europe reste sceptique. Les agriculteurs ne refusent pas cette avancée, mais ne veulent pas que la recherche soit laissée aux seules **multinationales.**

VIE LOCALE. PAGE 16, 17

On s'organise, **dans l'Aude**, en créant l'association départementale. On intervient et on obtient à **Complègne.**

Après le débat sur l'**amlante dans l'Orme**, on se structure. **En Ardèche**, l'extension commerciale est refusée. La commission de sécurité n'avait pas donné son aval. **A Châtelleraut** des missions premières : conseil et assistance.

VIE PRATIQUE. PAGE 18, 19

La saisie sur salaire à tout de même ses limites, si vous en êtes menacé, ne restez pas silencieux, une procédure précède une décision de saisie, manifestez-vous à toutes les étapes. Et le mémento, l'agenda, le coup de gueule et le courrier.

édito

Depuis des années nous nous battons pour faire avancer envers et contre tous

des solutions de justice, pour lutter contre la misère et la pauvreté que connaissent les millions d'hommes et de femmes dans notre pays.

Déjà, en 1989, au moment de la discussion de la loi sur le surendettement, les militants d'INDECOSA proposaient la mise en place d'un système s'apparentant à la faillite civile. Ils reprenaient cette proposition en 1994 et décidaient de la porter en grand par l'action.

Ils suggéraient par ailleurs la gratuité des cantines scolaires pour les enfants des familles en difficulté, demandaient que les sommes allouées depuis 50 ans aux anciens actionnaires d'EDF/GDF servent à alimenter en énergie les familles qui en étaient privées.

En avril 1997, sous pression des organisations de consommateurs comme des organisations caritatives ayant repris à leur compte l'essentiel de ces revendications, une majorité de députés introduisait dans la loi de cohésion sociale, contre l'avis du gouvernement ces propositions.

La dissolution de l'Assemblée nationale est venue casser le processus engagé. Mais, au lendemain du second tour, la réalité sociale n'aura pas changé et il faudra bien répondre aux questions posées par ces hommes et ces femmes.

Et nous entendons bien poursuivre notre combat pour la dignité et la justice.

misère

souvent de les sanctionner en cas de faute.

■ Les "irrégularités tarifaires" des huissiers ne sont pas assez soulevées, pas systématiquement débusquées par les juges d'une part, le recours au juge taxateur est méconnu de trop nombreux justiciables d'autre part.

Il est notoire que le tarif des huissiers de justice est exorbitant et que les sommes recouvrées sont souvent scandaleusement supérieures au montant principal des créances.

Par le décret du 12 décembre 1996, la Chancellerie cède au lobbying des huissiers en leur permettant de doubler la mise. Il est vrai

que, pour l'occasion, ce n'est pas l'État qui paie mais les créanciers.

En matière prud'homale par exemple, le décret permet maintenant le prélèvement d'une "dîme" sur les créances de salariés déjà victimes d'une certaine forme de délinquance patronale, alors que dans le même temps les huissiers de justice "oublient" régulièrement qu'en application de l'article R.519-1 du code du travail, ils ne peuvent percevoir que des émoluments égaux à la moitié de ceux prévus pour des actes de même nature par leur tarif en matière civile et commerciale.

Tout ceci révèle une fétrissure des institutions. Notre organisation

syndicale juge qu'une réforme est indispensable et urgente pour que la justice soit assurée et les justiciables protégés. Cette réforme doit passer par un transfert aux fonctionnaires du recouvrement des créances reconnues par décisions de justice.

Aussi bien, nous demandons qu'une très large réflexion soit menée sur les possibilités d'un tel transfert, et que des groupes de travail soient constitués entre, notamment, la direction des affaires civiles et du sceau, la direction des services judiciaires, les organisations syndicales de fonctionnaires, de magistrats et les associations de consommateurs ■

LES STATIONS QUALITÉ

Élaborée en 1990, en partenariat avec les sociétés concessionnaires d'autoroutes, les distributeurs de produits pétroliers et les associations de consommateurs, la charte qualité des stations service autoroutes est le fruit d'une démarche volontaire. 215 stations sur autoroutes répondent aux cahiers des charges et ont pu ainsi obtenir le logo qualité. Les stations service sont soumises à un contrôle permanent effectué sur 100 thèmes de qualité et de services.

Parmi les engagements les «stations service qualité» se doivent d'apporter 24 h/24 à l'automobiliste et à ses passagers écoute, disponibilité, ainsi qu'une assistance en cas de petits pépins sur le véhicule. La signalisation de ces stations est repérable au panneau porteur du logo 1 500 M en amont de la station service. Les consommateurs automobilistes seront les plus à même d'apprécier ou de dénoncer le respect intégral de la charte. En cas d'insatisfaction, relevez le lieu de la station service et signalez-nous les faits. Même si les contrôles sont effectués par des organismes indépendants, le consommateur est, pour nous, le plus apte à juger.

PRET A TAUX ZERO- PLAN EPARGNE " AUTOMOBILE "

INVENTONS DES PRÊTS JUSTES POUR RELANCER LA CONSOMMATION

Renault ferme son usine en Belgique, décide de supprimer plusieurs milliers d'emplois en France, mettant ainsi à la rue des milliers de salariés sous prétexte de sur-production.

En fait c'est plutôt de sous-consommation dont il faudrait parler.

Sur 26 millions de véhicules circulant dans notre pays, plus de 9 millions ont plus de 8 ans. Ces véhicules ne bénéficient ni des technologies nouvelles en matière de sécurité ni des équipements antipollution que l'on trouve aujourd'hui sur les véhicules neufs. Or la pollution dans les grands centres urbains est due pour 90% aux voitures, et les études de l'Institut national de l'environnement montrent que des équipements corrects sur le parc automobile permettraient de réduire des 2/3 la pollution dans les grands centres.

Pour des raisons de sécurité, pour des motifs de santé publique, pour l'emploi et contre le chômage, il est donc nécessaire à la fois de développer les transports en commun dans les grands centres urbains notamment et de relancer par des mesures spécifiques le remplacement des véhicules vétustes.

INDECOSA-CGT considère que l'utilisation par les

familles des véhicules peu fiables en matière de sécurité et polluants ne relève pas de leur volonté mais de leur manque de ressources.

L'INDECOSA propose donc aux pouvoirs publics que des prêts à taux zéro (ou proche de zéro) sur quatre à cinq ans et sur la totalité de l'achat soient proposés sous conditions de ressource (à définir) pour l'achat d'une voiture neuve, en remplacement d'une voiture ancienne. Elle propose par ailleurs la création par les organismes financiers publics d'un plan épargne " automobile " à l'image des plans épargne logement, plan rémunéré à taux fixe (à définir en correspondance avec le taux des caisses d'épargne).

Ce plan devrait ouvrir le droit à des crédits préférentiels à un taux égal au coût de revient de l'argent (inflation, gestion). Ces prêts à taux zéro, comme le plan épargne " automobile " pourraient être réservés à l'acquisition de véhicule de marques françaises ou pour le moins européennes.

L'acquisition par l'intermédiaire du plan épargne permettrait une relance saine de la consommation, de nature à dynamiser ce secteur de l'économie ■

a gagné

pel. D'abord, un revirement du juge paraissait plutôt improbable. Puls, côté relation, c'était mieux.

PACIFIER LES RELATIONS

«Nous nous sommes aussi désistés pour pacifier les relations avec les locataires sur le câble. L'office signifie ainsi sa reconnaissance de la mauvaise manière dont s'est déroulée l'opération», assure Jean-François Debat. Surtout, des discussions viennent de s'engager entre la ville de Bourg et la société concessionnaire du réseau câblé. Les élus du groupe majoritaire se sont d'ailleurs réunis récemment pour examiner la question câble. La société ARE, du groupe Générale des eaux, a demandé une évolution du traité de concession signé en 1992. La nature de cette concession pourrait donc être modifiée. Si évolution il y a, le

contrat de l'OPMHLM serait-il révisé ? L'office est abonné de la société ARE depuis 1992. «Pour dix-sept ans, l'office est abonné au réseau câblé et doit reverser la redevance câble de l'ensemble des locataires à ARE» rappelle Jean-François Debat.

L'office devra donc payer à ARE la part des locataires plaignants dispensés d'abonnement. «Mais cela ne met pas en péril les finances de l'office» indique le président. En revanche, laisser le droit d'option aux locataires de l'office, le choix du câble ou non, n'est pas encore à l'ordre du jour. Jean-François Debat parle de reconsulter les locataires «Il ne faut pas tuer le câble».

(1) Trois votes contre :
Mme Gandonnière (ORGEKO)
et pouvoir pour Mme Rousseau,
Mme Desfarges
(conseillère municipale RPR).

«RIEN N'EST IRRÉMÉDIABLE» vie qui a gagné».

diffusion des images. Ceux qui veulent avoir 50 chaînes chez eux, je n'ai rien contre. Mais c'est comme d'acheter un journal. On ne peut pas imposer aux gens d'acheter un journal ! Ce n'est pas le câble que nous refusons, mais la façon dont on a manipulé les locataires», expose Jean Molard. «Pourquoi les anciens élus ont voulu câbler Bourg ? Je pense qu'ils voulaient une installation disponible pour avoir une expression de la ville de Bourg. On peut penser qu'il y avait des visées politiques», estime-t-il.

«Pour câbler, il faut être sûr qu'un certain nombre de gens vont s'abonner. La municipalité avait une masse de 4 500 logements dont ils pouvaient disposer avec l'office municipal. On a fait payer par les locataires HLM l'installation du câble. Après, il n'y a plus de risques ou des risques moindres. Pourquoi on a fait le câblage si rapidement ? Pour que les gens ne puissent pas se retourner. Mais ça, on l'a déjà dit».

(*) Article paru dans le « Progrès de Lyon » le 26 avril 1997.

Témoignage - Assurance-vie

«SIRE, IL FAUT FAIRE PAYER LES PAUVRES!»

A la demande de Monsieur Christian E. nous publions la lettre que ce dernier a adressé à la société AXA Assurances.

Monsieur,
Fin 1988, par l'intermédiaire du Centre d'Informations financières, j'ai souscrit un contrat assurance-vie de 336.53 parts basées sur la SCI AXA PIERRE (n°1 360 647-01), le terme du contrat se situant à septembre 1997.

Soucieux, dès cette époque, des menaces qui ne manqueraient pas de peser sur les montants des retraites et pensions, je souhaitais obtenir, par ce contrat, un rapport financier supplémentaire, au moment de mon 60e anniversaire.

Presque dix ans après, afin de ne plus continuer à perdre sur mon propre capital placé entre vos mains, je me suis trouvé dans l'obligation de demander le rachat de ce contrat signé, je vous le rappelle, en 1988, sur la base d'une progression annuelle de l'action d'environ 10 %.

Je vous ai adressé, en neuf ans, en sacrifiant sur mon salaire, un capital de 53 859 14 F qui, racheté dès janvier 1997, m'a été remboursé 48 219 71 F soit une perte sur celui-ci de près de 10 % et qui se serait aggravée si le contrat avait été mené à terme.

Je trouve cela proprement scandaleux, pensant même qu'il s'agit d'un vol manifeste hélas fréquent dans ce monde cruel de la finance, notamment en direction des petits épargnants, les exemples, dans ce domaine, ne manquent pas.

Je connais vos explications publiques (voir vos lettres financières) pour donner les raisons de

cette baisse : «L'immobilier n'aurait pas tenu toutes ses promesses», vous ne pouvez pas rejeter la faute sur le petit épargnant que j'étais car cet argent sur dix ans n'a pas été placé à perte pour tout le monde.

A un moment où votre groupe entend entrer en force dans le système des fonds de pension, voilà qui s'avère rassurant pour les futurs retraités : l'argent qu'ils placeront (enfin, ceux qui en auront la possibilité) à qui va-t-il rapporter le plus ? en 10 ans, 20 ans, 30 ans de placement, cet argent ne dormira pas. Il deviendra une réserve disponible qui, par des sociétés comme la vôtre, placée en actions, SICAV ou fonds communs de placement, deviendra une opération très juteuse.

Personnellement et ma modeste lettre vous fera probablement sourire, connaissant le cynisme des hommes d'affaires, je ne pensais pas (mais quelle naïveté !) que votre système puisse aller jusque-là.

Habitant d'une région où le Prince de Talleyrand vécut, je me souviens d'une phrase de celui-ci que me répétait souvent mon instituteur de la Communale «Sire, il faut faire payer les pauvres, ils ne sont certes pas fortunés mais ils sont tellement nombreux que cela nous rapportera». Je me suis fait piéger mais croyez-moi, m'occupant d'une association de 600 personnes, en préretraite et retraite, je saurais les mettre en garde sur ce type de placement. Vous avez accentué mes difficultés de retraite car je comptais sur cette épargne et dans ce cas, Monsieur, il est inutile que je vous adresse, pour terminer, la considération de mes sentiments distingués.

Christian E.

toutes les sauces

faire et c'est peut-être ça qui est dangereux.

IND : On ne peut donc pas craindre l'arrivée sur le marché d'un légume ou d'un fruit fou?

JP. P. : On connaît parfaitement à la fois la plante et le gène qu'on y introduit. Il ne peut donc pas sortir de plante transgénique dangereuse. Par contre, 30.000 à 100.000 gènes sont déjà présents dans la plante, on en ajoute quelques-uns de plus. Comme les autres, ces nouveaux gènes sont contenus dans le pollen et risquent d'atterrir dans d'autres plantes, comme les mauvaises herbes par exemple. On risque alors de voir apparaître des mauvaises herbes résistantes aux herbicides. C'est un inconvénient de nature agronomique, pas un risque pour le consommateur.

Le seul risque réel est celui des allergies. Ces gènes étrangers produisent des protéines, c'est le lot de tous les gènes. Mais certains d'entre eux provoquent des allergies. La solution, c'est de réfléchir dès qu'un maïs se met à

produire plus de protéines qu'il ne devrait par rapport à la moyenne. La plupart du temps, ces protéines jouent un rôle bénéfique pour l'organisme, mais il faut en étudier les effets secondaires.

Il s'agit chaque fois d'un couple plante/gène. Chaque couple nécessite une étude scientifique. Il peut y avoir des couples géniaux et d'autres qui présentent des inconvénients et qu'il vaudra mieux ne pas cultiver.

IND : Quels sont les avantages que présentent ces fruits et légumes génétiquement modifiés?

JP. P. : J'ai l'habitude de dire que le principal avantage de ces travaux est de rendre les plantes plus «rustiques», de les aider à se protéger elles-mêmes de tous ce qui peut les agresser, les parasites et les stress ou agressions extérieures comme la sécheresse. Il faut les rendre plus fortes pour qu'elles soient capables de lutter toutes seules. Et on doit reconnaître que l'idée d'aller trouver des gènes résistants chez d'autres

espèces compatibles est assez séduisante. En dehors de ce premier objectif, on peut imaginer modifier la composition nutritionnelle des aliments en les rendant plus équilibrés et plus digestes. On peut, par exemple, jouer sur la composition en acides gras des huiles en privilégiant ceux qui sont bons pour la santé.

On peut aussi envisager de jouer sur la qualité gustative de ces aliments mais ce n'est pas notre priorité. Enfin, on peut faire fabriquer aux plantes des molécules nouvelles à vertus thérapeutiques et vaccinatoires; on fabriquerait alors de nouvelles plantes médicinales, ce qui éviterait, par exemple, d'utiliser des molécules humaines qui peuvent véhiculer certains parasites. Une firme a déjà utilisé un gène de chien qui se développe dans la plante pour être ensuite utilisé dans la lutte contre la mucoviscidose. Mais ça reste de l'anecdote. Certains de ces travaux permettront d'envisager de fantastiques résultats, d'autres n'aboutiront jamais.»

PETIT LEXIQUE POUR COMPRENDRE LE MONDE DES OGM

Gène : unité localisée sur un chromosome, permettant de bloquer ou de générer une protéine.

Transgénèse : technique consistant à transférer un ou plusieurs gènes, appelés transgène, d'un organisme à un autre.

Génome : ensemble du patrimoine génétique contenu dans chaque cellule de tout organisme vivant.



Le malaise est dans le pré



Il y a ceux qui, les jours de marché, les choisissent, les sentent, les caressent et quelquefois les goûtent avant d'en remplir leurs paniers. Il y a ceux qui les achètent par filets de cinq kilos au supermarché parce que c'est moins cher, puis, il y a ceux que l'idée d'un plat de haricots verts ou d'une corbeille de fruits déprime.

Même quand ils se sentent obligés de rajouter un bol de crème chantilly, deux boules de glace et trois cuillerées de sucre sur la salade de fraises, les Français aiment les fruits et le légumes qui

représentent 15% de leurs dépenses alimentaires.

Mais depuis quelques années, alors que la part de l'alimentation ne cesse d'augmenter dans les dépenses des ménages, celle des fruits et des légumes s'est mise à régresser. Tous les ans, INTERFEL, l'association représentant les producteurs et les distributeurs de fruits et légumes, publie un bilan économique du marché et de la consommation de fruits et légumes en France. Avec 2,069 millions de tonnes consommées par les ménages à domicile en 1995, les fruits attei-

gnent leur plus bas niveau depuis six ans, contrairement aux légumes qui affichent leur meilleur résultat depuis 1990.

FRUITS : MERCI LA FRAISE

54% des fruits consommés sont métropolitains, 16% sont des exotiques et 28% des agrumes.

Ces agrumes sont les principales victimes de la baisse de la consommation de fruits. L'orange (-7% par rapport à la moyenne des années précédentes) est la plus boudée. Très peu des quinze fruits les plus consommés connaissent une progression. Heureusement, la fraise sort la tête du panier, peut-être grâce à la gariguette, qui lui a redonné du goût et de la saveur, ses ventes ont explosé en 1995. Avec une hausse de 22%, elle est le fruit métropolitain qui a connu la plus grosse progression des ventes. Le melon (+ 15%), la prune (+ 13%) et la cerise (+ 6%) ont eux aussi vu leurs ventes légèrement augmenter. Moins de succès pour la banane, la clémentine, la poire et le kiwi, ni plus ni moins vendus que les années précédentes. Quant à la pêche, la pomme, le raisin, l'ananas et surtout l'abricot,

EXPORTATIONS FRANÇAISES

Quatre pays représentent les 2/3 des exportations françaises de fruits et légumes.

Les Allemands, premiers acheteurs de légumes, ont un petit faible pour nos tomates, nos poireaux, nos choux-fleurs et nos salades.

Il sont aussi depuis 1995 les premiers importateurs de fruits français, ils aiment particulièrement les châtaignes, les raisins, les poires, les cerises et les abricots français.

Deuxième client, l'Angleterre importe surtout des pommes, des carottes et des courgettes.

Les Pays-Bas et l'Espagne importent des pommes et des poires pour en réexporter une grande partie vers la Russie.



FRUIT DE SAISON : LE TEMPS DES CERISES

En Autriche, on en fait des soupes en la trempant dans un sirop aux épices, en Allemagne on la préfère sur le gâteau, mélangée à de la chantilly dans les forêts noires. Quant aux Grecs et aux Anglais, il la marient au boeuf et à la volaille. La cerise a plusieurs «petits noms» : merise, guigne, biragarreau, griottes ou amarellas, tous désignent une variété du fruit. Elle est riche en vitamines, hydratante et diurétique. Elle est aussi très

riche en calories. Pour ses sucres et ses calories, elle se situe entre la mangue et le raisin.

En France, quand on aime la cerise on ne compte pas. En 1995, les ménages qui ont acheté des cerises en ont acheté 3,3kg en moyenne. Mais le fruit est cher (entre 13 et 19F/kg), il s'abîme vite et les familles consommatrices de cerises sont encore en minorité. 44% seulement des ménages français ont acheté des cerises en 1995.

LES JEUNES BOUDENT LES FRUITS

Pas d'arrêt au rayon fruits et légumes frais pour les moins de 35 ans. La tranche d'âge la plus faible des consommateurs est celle des jeunes. 10 F le kilo de légumes ou de fruits frais contre 3F le kilo de pâte, c'est cher pour le portemonnaie d'un étudiant et puis couper les haricots verts, nettoyer les fraises ou couper l'annanas, c'est un peu long pour les clients du Fast-Food.

(-28%) qui risque de devenir les nouveaux légumes oubliés. On leur préfère le goût et les parfums du sud. Depuis une dizaine d'années, la courgette (+9,5%), le concombre : +10,5%), le poivron (+23%) et l'aubergine (+14%) s'installent doucement dans les habitudes alimentaires des Français.

VENTES TRADITIONNELLES

A 9,80 F/kg, le prix moyen des légumes est sensiblement le même que celui des fruits. Mais l'amplitude entre le légume le plus cher et le légume le plus abordable est beaucoup plus grande. L'ail, l'asperge et la mâche dépassent les 22F/kg alors que la carotte ne dépasse pas les 5F.

Les ventes de légumes sont plus traditionnelles que celles des fruits. Même si la grande distribu-

tion arrive toujours en tête des ventes (le légume y est moins cher, environ 9,50F/kg), les marchés se maintiennent à 26% (le légume y est vendu, en moyenne, à 9,95F/kg) et, surprise, pour la pomme de terre, il est devancé par la vente directe. 19% des pommes de terre sont vendus du producteur au consommateur.

C'est dans le Sud-Est et dans la Région parisienne qu'on consomme le plus de légumes et le Nord reste, malgré une forte consommation de pommes de terre, lanterne rouge en matière d'achats de légumes. Comme pour les fruits, la consommation de légumes augmente avec l'âge. Alors que les moins de 35 ans sont de moins en moins consommateurs, les plus de 65 ans reviennent du marché le panier de plus en plus rempli de légumes. ■

Non au maïs transgénique

Au début de l'année, la commission européenne a autorisé les importations de produits transgéniques (maïs et soja) et la commercialisation des semences dans la communauté européenne. Dans son journal interne, l'exploitant familial, le mouvement de défense et de coordination de l'agriculture familiale (MODEF) marquait son opposition aux importations de produits génétiquement modifiés. «Sans céder à la panique, ni se lancer dans la chasse aux sorcières, il eut été sage de laisser ces plantes artificielles encore dans les

laboratoires pour, d'une part laisser à la science et à la recherche le temps nécessaire pour acquérir le maximum de garantie et, d'autre part, parce que actuellement rien ne justifie économiquement le besoin de telles plantes. En effet, l'ensemble de la politique agricole mondiale et européenne est basée depuis 10 ans sur la réduction des excédents de céréales avec la politique du gel des terres, donc la mise sur le marché des plantes transgéniques avec un meilleur rendement par rapport aux plantes naturelles ne se justifie pas».



Les OGM aux mains des multinationales

les producteurs français. Ça ne va faire qu'empirer la situation déjà existante. Avec les produits importés toute l'année, les gens ont déjà perdu la notion de primeur.

Quand les véritables produits de qualité arrivent, les consommateurs en achètent déjà depuis plusieurs semaines dans les supermarchés et sont saturés. C'est exactement ce qui se passe pour la gariguetta. Quand elle arrive sur le marché, les gens se contentent depuis plusieurs mois de grosses fraises, certes très abordables, mais qui ont goût de pomme de terre.

Pour la pêche, nous avons eu d'autres problèmes. Les distributeurs ont exigé des fruits calibrés pour faciliter leur travail. La recherche a abouti à la création d'un fruit aux bonnes dimensions, mais sans aucun goût. C'est le monde du grand commerce qui exige ces critères et manipule les consommateurs en leur faisant croire que les «beaux» fruits sont forcément les meilleurs. Nous n'avons pas la même notion du beau et c'est maintenant à nous de convaincre les gens que les plus gros fruits ne sont pas forcément les meilleurs.

Mais le combat est difficile et quelquefois, je ne peux m'empêcher de me dire qu'il est déjà perdu.

Des tomates qui résistent au gel et des melons au mûrissement ralenti, les agriculteurs en rêvaient et les chercheurs l'ont fait. En introduisant un ou deux gènes supplémentaires dans certains fruits et légumes, on en a modifié le patrimoine génétique pour leur ajouter des qualités comme la résistance aux agressions.

«On essaie de nous convaincre que les fruits et légumes génétiquement modifiés sont géniaux mais nous, personne ne nous a rien demandé». Arnaud Trollé est un des responsables de l'alliance des paysans écologistes consommateurs, une association qui regroupe des agriculteurs, des écologistes et des consommateurs. «Les grands groupes chimiques mondiaux qui financent les recherches veulent avant tout vendre leurs produits et faire des bénéfices». L'expérience américaine du coton illustre les erreurs dues à la précipitation de ces grandes firmes. Monsanto est le numéro 1 mondial de l'agrochimie. Elle a investi 100 millions de dollars par an dans la recherche et

fait travailler 900 chercheurs dans le seul centre de Saint-Louis au Missouri. L'année dernière, elle a commercialisé une variété de coton de type Bollgard censé résister aux chenilles. Enthousiastes, plusieurs cultivateurs américains ont acheté le produit. Aujourd'hui, 10.000 hectares sont ravagés et certains universitaires craignent que les insectes ne soient devenus résistants à la toxine Bt qui protège le coton.

Sans s'opposer catégoriquement à la recherche génétique, l'alliance réclame qu'avant toute introduction sur le marché de nouveaux produits transgéniques, on ait la certitude que ses effets sur la santé humaine sont sans aucun danger. Elle se range derrière l'avis de Jean-Marie Pelt. Botaniste et président de l'institut européen d'écologie, il est signataire d'un appel réclamant un moratoire de la mise en culture des organismes génétiquement modifiés (O.G.M.). Il justifiait cette action dans *l'Humanité Dimanche* du 13 mars dernier. «Très peu d'études ont été réalisées, permettant de prévoir le comportement de ces plantes

une fois lâchées dans la nature. On sait que via le pollen, les gènes peuvent se disséminer, mais on ignore dans quelles proportions. Aujourd'hui, les risques ne sont pas pleinement identifiés. Dans le génome, les gènes ne sont pas disposés au hasard, mais selon un ordre bien précis. En introduisant de la sorte un transgène, on crée une nouvelle situation, menaçant la stabilité des organismes, puis à terme, celle des écosystèmes».

Des recherches sérieuses et des tests de toxicité, l'INRA en effectue depuis une dizaine d'années (lire interview de Jean-Pierre Prunier), mais la recherche publique française ne fait pas le poids face aux laboratoires de recherches des géants de la chimie.

Depuis 1970, Monsanto a investi dans la recherche 2 milliards de dollars. Un investissement qui vaut le coup puisque ces grandes firmes (Monsanto, Ciba-Geigy ou Hoechst) estiment que d'ici l'an 2000, le génie génétique représentera un marché de 500 milliards de francs par an, un marché qui vaut bien quelques petites «erreurs».





Châtelleraut

Conseil, assistance : deux missions premières

C'est sous la responsabilité de la commission exécutive de l'Union locale de Châtelleraut à laquelle étaient conviés nombreux salariés des entreprises, que s'est constituée l'association.

A ce jour, c'est l'association départementale de Poitiers qui traite l'ensemble des dossiers du département. Une tâche lourde pour l'équipe de Poitiers mais aussi la nécessité pour la deuxième ville du département de répondre aux attentes des consommateurs tant les besoins sont criants sur Châtelleraut.

Gérard Montant, secrétaire général de l'association nationale, rappelait à l'occasion de la conférence de presse donnée en fin de journée « Nous nous occupons de la consommation, du cadre de vie de l'environnement, des litiges individuels, familiaux ou collectifs. Nous faisons en sorte de couvrir un maximum de départements et grandes localités.

Parce qu'on a été amené à constater que le mouvement syndical, s'il s'occupe des relations travail, a tendance à se désintéresser du reste. Le commerce et les techniques de vente s'adaptent à la crise en mettant la pression sur les consommateurs l'apparition de litiges nouveaux. La disparition et la privatisation du service public, le développement d'une population sans emploi ou en situation précaire amplifie cette tendance».

Beaucoup de travail en perspective pour les nouveaux responsables d'INDECOSA qui dès le mardi 15 avril ont tenu leur première permanence de 14 heures à 18 heures.

INDECOSA-CGT de Châtelleraut
siège social : Bourse du Travail rue du Cognat
Téléphone : 05 49 21 15 39
tous les mardis de 14 h à 18 h.



Monsieur F.Ch. commande du matériel informatique à la société Modulux. Pour confirmer sa démarche il verse un acompte. Après maints appels téléphoniques, courriers, etc. Monsieur F. Ch n'est toujours pas livré de son matériel. Il demande le remboursement de son acompte. L'entreprise Modulux fait la sourde oreille. Lettre et intervention d'INDECOSA, Monsieur F. Ch de Chinon (37) reçoit les 6 250 F. versés pour acompte. Quand un professionnel fait le sourd, il faut un peu lui crier dans les oreilles.



Suite à une erreur de la Poste, Monsieur R.C. habitant Le Raincy ne peut pas couvrir son compte à la Caisse d'Épargne. En effet, on lui envoie un mandat-lettre de Valence dans un courrier "distingo", il ne le reçoit pas !

INDECOSA demande au médiateur le remboursement des pénalités libératoires qu'a dû payer Monsieur R.C. pour avoir le droit à nouveau d'émettre des chèques. Le médiateur lui donne satisfaction...

TARIF DU GAZ ET LA HAUSSE.

3,5 % : c'est la hausse moyenne appliquée depuis le 1er mai aux utilisateurs du gaz naturel. Alors que les tarifs aux industriels restent stables, Gaz de France précise qu'il n'y aura pas de nouvelles hausses d'ici la fin de l'année.

AUTOMOBILE.

D'une étude faite par l'Automobile club nationale (ANC), il ressort que l'automobile coûte 111 F. par jour, 3 380 F. par mois, soit près de 40 000 F. annuels. Les services de l'ANC ont additionné toutes les dépenses faites par un possesseur de voiture : Achat à crédit, entretien, garage, vignette, assurance, carburant et même conventions. La voiture de référence est une clio achetée en décembre 1996, à crédit sur quatre ans et ayant roulé 14 440 kilomètres par an.



Compiègne

On intervient, on obtient

Parmi les nombreuses affaires soumises à notre association de Compiègne, dix ont pu être réglées à l'amiable dans les deux derniers mois.

C'est, par exemple, un différent concernant un dossier d'invalidité entre monsieur S. et les AGF. Les indemnités perçues par monsieur S. ne correspondaient pas à la prise en charge prévue au contrat. Monsieur S. tente d'obtenir son dû par diverses démarches : téléphone, courriers, la situation reste en l'état. Il demande l'aide d'INDECOSA et obtient après intervention de l'association une régularisation des indemnités dues d'un montant de 24 181 F.

Monsieur M., après avoir fait l'acquisition d'un véhicule d'occasion chez un concessionnaire, se trouve en panne trois mois après l'achat. Le concessionnaire ne veut pas entendre parler de responsabilité. Le véhicule a été vendu sans garantie. Après intervention de notre association, cette dernière obtient du concessionnaire les réparations nécessaires, un examen complet du véhicule. D'autres litiges plus ou moins importants ont été réglés, ceux-ci représentent tout le même quelques 40 000 F à l'ensemble de ces consommateurs !



Aude

on s'organise

C'est de façon très officielle que s'est constituée l'association départementale de l'Aude avec dépôt de statuts, diffusion à tous les adhérents de la liste du Conseil d'administration, du Bureau ainsi que les statuts de l'association.

Dans l'Aude, les problèmes rencontrés par les consommateurs salariés sont certes à l'identique de ceux rencontrés ailleurs. Toutefois, les questions de la consommation n'étaient pas apparues comme une activité nécessitant une véritable structure. C'est chose faite, l'association créée sur des bases solides continuera à traiter des questions individuelles, mais entend mener des études et réflexions entraînant l'action collective notamment en matière du maintien et amélioration des services publics.

INDECOSA-CGT. Bourse du Travail, 11100 Narbonne
Téléphone : 04 68 32 04 10
Permanence : mardi et jeudi de 16 h à 19 h.

Agenda

BRUXELLES :
29 et 30 mai 1997

Journées d'étude et de réflexion sur les services publics, organisées par la CES groupe consommations. Participation : Gérard Montant et Gérard Alezard.

MONTREUIL :
2 et 3 juin 1997

Conseil d'Administration.

PARIS : 12 juin

Atelier de la consommation, méga base de données.

Participation : Gérard Montant.

COUP DE gueule

Imaginez une citée en copropriété dans la Région parisienne.

180 logements, 180 familles dont certaines,

comme partout, connaissent le chômage,

la baisse des ressources... Parmi elles,

cinq ont des difficultés à payer leurs charges...

L'assemblée des copropriétaires décide

la mise aux enchères publiques des logements

de ces cinq propriétaires en difficulté...

Mise à prix pour des logements valant entre

500.000 et 700.000 F : la somme de 15.000 F,

c'est-à-dire le montant des charges impayées!

Après cette décision majoritaire

des copropriétaires... qui osera affirmer

que notre société ne marche pas sur la tête?

Abonnez-vous

Annuel : 120 F Soutien : 200F

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Organisme :

A retourner à IN Information -

Case 432 - 93514 Montreuil Cedex

Honoraires médecins :

généralistes : visites	110 F
suppl. déplacement : Paris, Lyon, Marseille	30 F
suppl. province	20 F
Consultation	110 F
supplément pour visite : nuit	150 F
dimanche	110 F
Forfait hospitalier :	70 F

Allocations familiales :

2 enfants	671 F
3 enfants	1532 F
4 enfants	2392 F
par enfant en plus	860 F

Indices à la consommation :

Indice CGT mars 1997 :
126,9 base 100 soit + 1,6 en un an.

Indice INSEE mars 1997 :

115,0 soit 1,05 en un an.

Indices à la construction :

BT01 : 533,7 en décembre 1996

INSEE : 1046 au 4e trimestre 1996

+1,77 % de variation sur un an

SMIC :

au 1er juillet 1996 : 37,91 F de l'heure
soit 6406,79 F pour 169 heures par mois

Aide juridictionnelle :

- moins de 4848 F mensuel

prise en charge totale

- de moins de 7273 aide partielle

majoré de 551 F par personne à charge

Crédit :

Taux de l'usure 2e trimestre 1997 :

Prêts immobiliers	taux fixe : 10,83 %
	taux variable : 9,07 %
	prêts relais : 10,91 %
Prêts à la consommation :	- 10.000 francs : 20,09 %
	+ 10.000 francs : 17,48 %
Prêts personnels :	+ 10.000 francs : 13,60 %
Taux de l'intérêt légal :	3,87 %

A VOTRE avis



Madame, Monsieur,

Je porte à votre connaissance les faits suivants : Un abonné à France Telecom dont la ligne va être résiliée pour non-paiement (facture de plus de 3000 F.) a désormais la possibilité de se faire ouvrir une ligne par l'intermédiaire du réseau SFR avec un poste mobile.

Cet abonné, qui a des problèmes pour payer une ligne dont l'abonnement est de 50 F. par mois et les communications à 0,74 F. toutes les 3 minutes pour les locales, va voir ses ennuis s'amplifier quand on sait que l'abonnement SFR est de 222,12 F. par mois et les communications 1,20 F. par minute. Sa facture va passer du simple au double.

Il faut que les associations de consommateurs interviennent pour éviter certains abus du côté de SFR qui laisse miroiter une facture plus légère pour s'attirer des clients.

Il serait important que soient distribuées des publicités comparatives.

1er EXEMPLE :

3 heures de communications locales France Telecom taxées toutes les 3 minutes plus

1 mois d'abonnement :

$F X (60 \times 0,74 \times 3) : 3 = 44,40 F.$

50 F : abonnement plus 44,40 F.

de communications = **99,40 F.**

2e EXEMPLE :

3 heures de communication SFR

plus 1 mois d'abonnement : 222,41 F.

$1,20 F. \times 60 \times 3 = 216,00 F.$

communications = **438,41 F.**

Je me pose la question de savoir sur quels critères se base le réseau SFR pour faire avaler à ses clients que leurs tarifs sont plus avantageux que ceux de France Telecom.

N.L. (landes).

TOUT en vrac

LES "ACCROS" DE LA TÉLÉ

Temps passé
chaque jour
devant l'écran



4h à 3h30

Progrès, Info

Unité, Travail, Info

Revue, Info

Europe, France

3h30 à 3h

Géon, Belgique

Sud, France

Canada, Afrique

Europe, Allemagne

0h à 2h30

France, Progrès

Sud, Sud, Info

France, France

France, France

France, France

2h30 à 2h

Bulle, Quart

Europe, Nord, Sud

Ch. Afrique, Sud

selon une étude Eurodata-TVMédiamétrie

Information INDECOSA, 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
- Directeur de la publication : Gérard Montant - Bimestriel imprimé
par nos soins. N° de commission paritaire : A S 69311